

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE LE JEUDI 16 JUIN 2016

Le seize juin deux mil seize à dix huit heures, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni salle des séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard – M. WEILER Jean-Paul – M. VISCERA Joseph (arrivé au point 2) - Mme CLAUSSE Danièle - Mme SEEMANN Michèle - Mme TARNAWSKI Véronique, **Adjoint**

M. CLAUSSE Bernard – M. OBERTI Gilles – Mme DELOFFRE Valérie – M. BRUZZESE Tony – - Mme HEMMER Patricia – Mme SOMMI Christiane - M. DI GIANDOMENICO Marc – CANNAROZZO Angelo (arrivé au point 2) – Mme SUPPI Adeline – Mme WOZNIAK Charlotte – Mme FAHLBUSCH Sophie, **Conseillers**

Procurations :

Mme HENNEQUIN Michèle à M. DI GIANDOMENICO Marc

M. BELLONI Daniel à Mme CLAUSSE Danièle

M. CASTELAIN Christophe à M. SCHONS Bernard

Mme MARIANI Sandra à M. MATELIC Vincent

Excusé :

M. KLEIN Thierry

POINT 1.-**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 MAI 2016**

Le compte-rendu de la séance du jeudi 12 mai 2016 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 2.-**DECISION MODIFICATIVE n° 2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la DECISION MODIFICATIVE n° 2 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60613 Chauffage urbain	0,00	3 000,00	0,00	0,00
D 6231 Annonces et insertions	0,00	2 500,00	0,00	0,00
D 6232 Fêtes et cérémonies	0,00	15 230,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00	20 730,00	0,00	0,00
D 022 Dépenses imprévues	0,00	20 145,00	0,00	0,00
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	20 145,00	0,00	0,00
D 66111 Intérêts réglés à l'échéance	0,00	8 400,00	0,00	0,00
D 6688 Autres	0,00	1 200,00	0,00	0,00
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00	9 600,00	0,00	0,00
R 7325 Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00	0,00	0,00	4 455,00
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	4 455,00
R 7411 Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	36 926,00
R 74121 Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00		9 094,00
TOTAL R 74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	46 020,00
Total FONCTIONNEMENT	0,00	50 475,00	0,00	50 475,00

INVESTISSEMENT				
R-1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	94 233,00	0,00
TOTAL R 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	94 233,00	0,00
D-2315 - 149 Réhabilitation cités sidérurgiques Bouswald – Cité de Rosselange	94 233,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	94 233,00	0,00	0,00	0,00
D 458101 Réhabilitation cités sidérurgiques	0.00	94 233.00	0.00	0.00
TOTAL D 458101 Réhabilitation cités sidérurgiques	0.00	94 233.00	0.00	0.00
R 458201 Réhabilitation cités sidérurgiques	0.00	0.00	0.00	94 233.00
TOTAL R 458201 Réhabilitation cités sidérurgiques	0.00	0.00	0.00	94 233.00
Total INVESTISSEMENT	94 233,00	94 233,00	94 233,00	94 233,00
Total Général		50 475,00		50 475,00

POINT 3.-

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui impose que tous les ERP, catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type d'handicap ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'obligation d'établir un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) ERP avant le 27 septembre 2015 pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014 : I de l'article L 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la possibilité de proroger le délai de dépôt de l'Ad'AP de 12 mois maximum en cas de difficultés techniques liées à l'évaluation ou à la programmation des travaux : I de l'article L 111-7-6 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Agenda d'accessibilité programmée, élaboré sur 3 ans pour tous les ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées, comme suit :

TRAVAUX PREVUS ANNEE 1		TRAVAUX PREVUS ANNEE 2		TRAVAUX PREVUS ANNEE 3	
Liste des ERP	Montant TTC	Liste des ERP	Montant TTC	Liste des ERP	Montant TTC
Ecole primaire 4 ^{ème} cat – type R	4 680,00	Salle des sports 4 ^{ème} cat – type X (dérogation pour accès aux tribunes)	84 480,00	Salle des Fêtes 5 ^{ème} cat – type L et CCAS 5 ^{ème} cat – type S	10 320,00
Ecole maternelle 4 ^{ème} cat – type R et Restaurant d'enfants 5 ^{ème} cat – type R	46 800,00	-	-	Boulodrome 5 ^{ème} cat – type X	13 440,00
Vestiaires football 5 ^{ème} cat – type X	22 560,00	-	-	Stand de tir 5 ^{ème} cat – type X	28 440,00
				Centre socio 3 ^{ème} cat – type L	18 000,00
				Chambre funéraire 5 ^{ème} cat – type V	5 280,00
-	-	-	-	Eglise	Dérogation
TOTAL TTC	74 040,00		84 480,00	-	75 480,00

TOTAL GENERAL TTC des 3 ANNEES : 234 000,00 €

Cet agenda sera déposé en Préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'Agenda d'accessibilité programmée tel que présenté pour mettre en conformité des ERP de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'ap à la Préfecture de la Moselle et à signer tous les documents administratifs y afférent

POINT 4.-

CONVENTION : DISSIMULATION DE RESEAUX RUE DU BOUSWALD (du n° 71 A à la Place des Anciens Combattants)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de reconquête qualitative des cités sidérurgiques du Bouswald et de Rosselange – tranche 3 et notamment en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, M. le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à signer la convention n° CNV-HD4-54-16-00074509 relative à l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications ORANGE dans la commune de Rosselange, laquelle fixe les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, propriété de ORANGE (rue du Bouswald : du n° 71 A à la Place des Anciens Combattants à Rosselange).

POINT 5.-

CONVENTION LOCALE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS, PORTANT ATTRIBUTION A LA PERSONNE PUBLIQUE DE LA PROPRIETE DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – COMMUNE DE ROSSELANGE – OPTION A

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de reconquête qualitative des cités sidérurgiques du Bouswald et de Rosselange – tranche 3 et notamment en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, M. le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à signer la convention « cadre » relative à l'opération d'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs, portant attribution à la personne publique de la propriété des installations souterraines de communications électroniques sur le modèle PINTAT option A (rue Ste Berthilde – rues Ste Ségolène et Ste Renée jusqu'à la Place des Anciens Combattants).

POINT 6.-

ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 voix contre, émet un avis favorable à l'enquête publique sur la demande présentée par la société WESTFALEN – Parc d'Activités Belle Fontaine – 57780 ROSSELANGE afin d'être autorisée à réaliser l'extension et la mise en place d'une unité de régénération de fluides frigorigènes sur le territoire de la commune de ROSSELANGE. L'enquête publique se déroule du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 inclus sur le territoire de la commune de Rosselange et sur celles incluses dans le rayon d'affichage de 2 kms : Clouange, Moyeuvre-Grande, Rombas et Vitry-sur-Orne.

La séance est levée à 18 h 35 .

LE SECRETAIRE DE SEANCE :
M. CLAUSSE Bernard

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Fait à Rosselange, le 17/06/2016

LE MAIRE :

Vincent MATELIC